



Contestation d'une amende imaginaire pour stationnement

Par **Crapal**, le **07/12/2010** à **20:54**

Bonjour,

J'ai eu une drôle de surprise au courrier avant hier, le 5/12 : avis d'une amende forfaitaire majorée pour un stationnement non payé.

Ma première surprise est la date et le lieu de l'infraction annoncée : le 4 juin 2010 à Paris 12. Or il est certain que ni moi, ni ma femme n'étions à Paris ce jour là.

De plus, l'avis de cette amende est daté au 4/11 et je le reçois le 5/12... Le délai, de contestation est de 30 jours... Super... A croire que l'amende a été envoyée 31 jours après comme pour m'empêcher de contester.

Et de toute façon, je me demande comment contester ce type d'infraction? Il m'est impossible de prouver que je n'étais pas à Paris ce jour-là...

J'ai tout de même payé à l'instant l'amende en ligne, convaincu que je ne peux pas faire grand-chose d'autre. Pour autant est-il possible de demander des explications sur cette amende? Voire demander une enquête vérifier qu'il s'agit bien d'une erreur?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **Domil**, le **07/12/2010** à **21:10**

Ce qu'il y a de plus inquiétant si vous êtes certain que ce n'est pas votre voiture, c'est qu'il se balade une voiture avec vos plaques.

C'est la 4ème fois, cette semaine, que j'entends une histoire similaire en région parisienne, ça commence à devenir inquiétant. Il faudrait demander copie du PV (vous n'avez eu que l'avis de contravention) pour être sur qu'il n'y a pas de rature, que la marque, la couleur du véhicule est la bonne

Par **razor2**, le **08/12/2010** à **08:41**

Bonjour, de toute façon, si vous désiriez contester, il ne fallait pas payer l'amende.
Maintenant, vous ne pouvez plus rien faire.